

## BUDGET VILLE – ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2019

### NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2019

*Cette note est annexée au budget primitif 2019 et sera publiée sur le site internet de la commune.*

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

### 1. LES RESULTATS 2018

Le résultat global de clôture se décompose de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2017	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	2 957 505,11	812 514,38	3 770 019,49
Investissement	673 693,25	-813 393,24	-139 699,99
<b>TOTAL</b>	<b>3 631 198,36</b>	<b>-878,86</b>	<b>3 630 319,50</b>

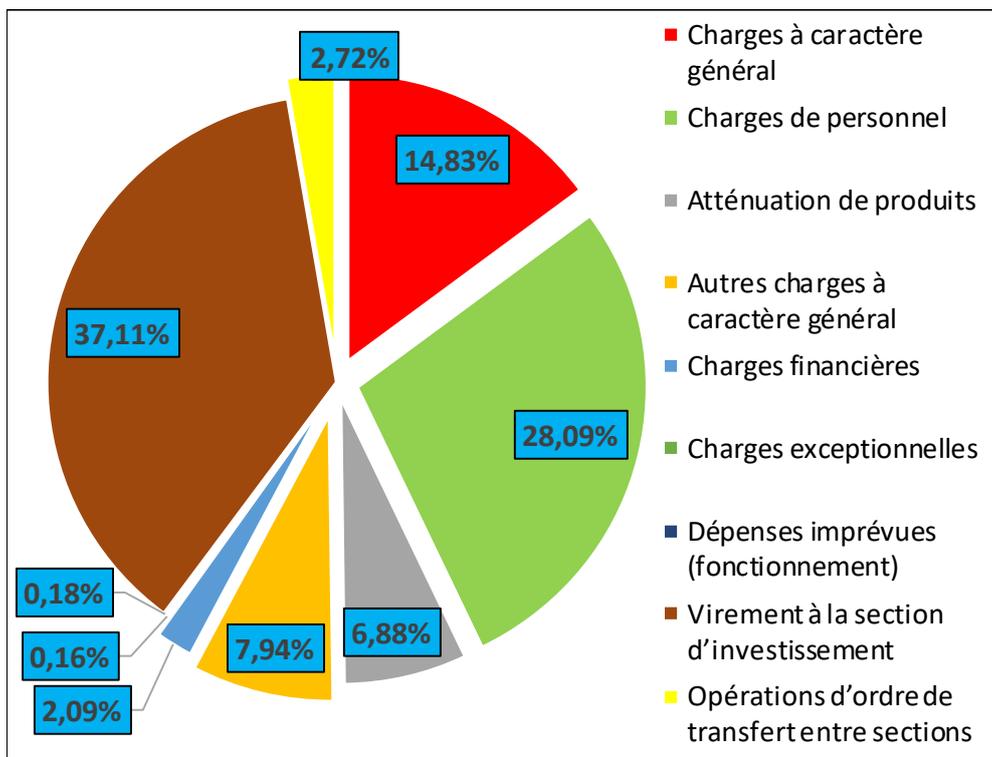
Les restes à réaliser de 2018 reportés en 2019 s'élèvent en dépenses à 420 340 € et à 650 200 € en recettes.

### 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Le budget primitif 2019 s'élève à 11 313 419,49 € en dépenses et en recettes.

#### a) Les dépenses

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2019	Ecart en €
011 Charges à caractère général	1 545 900,00	1 677 568,00	131 668,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 738 867,00	3 178 000,00	439 133,00
014 Atténuations de produits	771 705,00	778 000,00	6 295,00
65 Autres charges de gestion courante	949 692,00	898 800,00	-50 892,00
66 Charges financières	258 395,00	237 000,00	-21 395,00
67 Charges exceptionnelles	29 000,00	18 000,00	-11 000,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00	20 001,49	1,49
023 Virement à la section d'investissement	3 518 762,11	4 197 850,00	679 087,89
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	457 820,00	308 200,00	-149 620,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 290 141,11</b>	<b>11 313 419,49</b>	<b>1 023 278,38</b>



Les charges à caractère général progressent afin de poursuivre les efforts sur l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, sur l'entretien et le renouvellement des espaces verts et de s'engager fortement sur l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

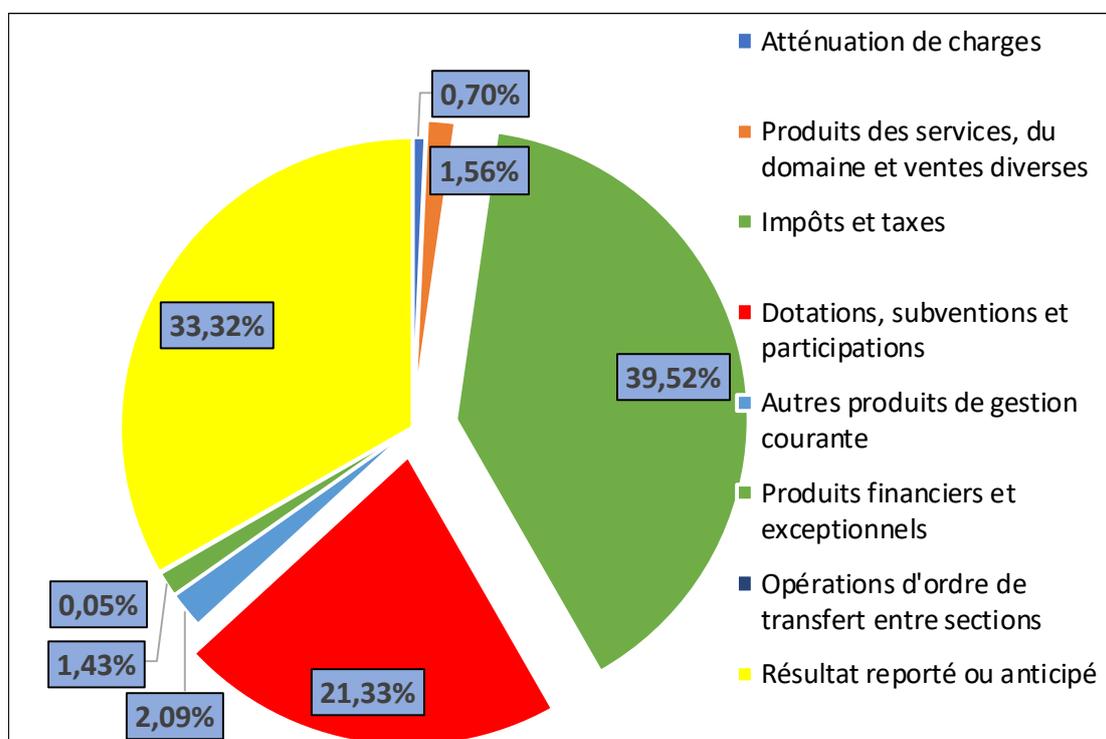
Les charges de personnel évoluent fortement en raison des effets en année pleine de l'arrivée des nouveaux agents pour renforcer les services et les embauches sur les vacances de poste, de la municipalisation du centre social et des augmentations de cotisations sociales ainsi que des facteurs d'augmentation mécanique liées à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Les autres charges de gestion courantes diminuent notamment en raison de la baisse de la subvention accordée au CCAS (municipalisation des agents du centre social anciennement affectés au CCAS) et à la MJC (accroissement attendu des recettes de la CAF).

Le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements permettent de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 4 500 050 €, contre 4 109 602,11 € en 2018.

b) Les recettes

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2019	Ecart en €
013 Atténuation de charges	92 000,00	79 000,00	-13 000,00
70 Produits des services	203 800,00	176 700,00	-27 100,00
73 Impôts et taxes	4 339 108,00	4 471 000,00	131 892,00
74 Dotations, subventions et participations	2 383 535,00	2 412 600,00	29 065,00
75 Autres produits de gestion courante	239 400,00	236 000,00	-3 400,00
76 Produits financiers	100,00	100,00	0,00
77 Produits exceptionnels	24 302,00	162 000,00	137 698,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 391,00	6 000,00	-44 391,00
002 Résultat reporté ou anticipé	2 957 505,11	3 770 019,49	812 514,38
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>10 290 141,11</b>	<b>11 313 419,49</b>	<b>1 023 278,38</b>



Les produits des services régressent principalement en raison de la clôture du budget annexe Parc d'activités au 31 décembre 2018. En effet, ce dernier reversait au budget principal des frais de mise à disposition de personnel (service technique et administratif).

La progression du chapitre 73 est due à celle des bases fiscales pour 2019 selon l'état 1259 transmis par la DGFIP (+3,31% par rapport à l'état 1259 de 2018).

Le chapitre 74 progresse légèrement. Les dotations de l'Etat (DGF, DSR et DNP) ne seront connues que dans le courant du deuxième trimestre 2019.

Les recettes exceptionnelles progressent suite au reversement, normalement en 2019, par la Communauté d'agglomération du Muretain Agglo de la vente des lots n° 25 et 29 à hauteur de 128 000 € HT en raison du transfert de la compétence développement économique à cette entité.

Les travaux en régie feront l'objet d'intégration budgétaire au fur et à mesure de leur réalisation par le service technique dans le courant de l'année. Ceci explique la baisse de la prévision budgétaire du chapitre 042.

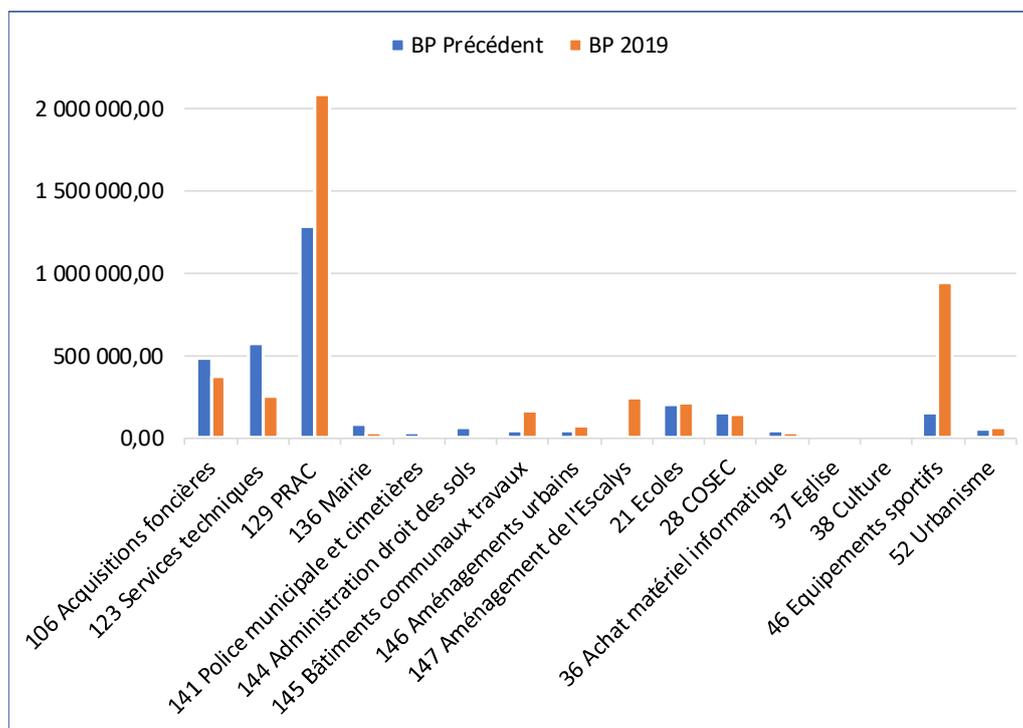
### 3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

Le budget primitif 2019 s'élève à 5 357 658 € en dépenses et à 5 512 250 € en recettes.

a) Les dépenses (y compris restes à réaliser 2018)

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2019	Ecart en €
Opérations d'équipement	3 240 977,00	4 647 957,47	1 406 980,47
13 Subventions d'investissement	63 183,00	0,00	-63 183,00
16 Emprunts et dettes assimilés	552 297,40	508 000,00	-44 297,40
020 Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00	30 000,54	0,54
040 Opérations d'ordre entre sections	50 391,00	6 000,00	-44 391,00
041 Opérations patrimoniales	23 232,00	26 000,00	2 768,00
001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	139 699,99	139 699,99
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 960 080,40</b>	<b>5 357 658,00</b>	<b>1 397 577,60</b>

Les opérations d'équipement se présentent comme suit :



Il est à noter que l'opération 129 est gérée en AP / CP selon le tableau ci-dessous :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015 (réalisé)	Crédits de paiement 2016 (réalisé)	Crédits de paiement 2017 (réalisé)	Crédits de paiement 2018 (réalisé)	Crédits de paiement 2019 (solde)	Total des crédits de paiement
Centre Plurifonctionnel (opération 129)	<b>2 528 000</b>	76 769,28	61 308,48	10 393,20	297 231,57	2 082 297,47	<b>2 528 000</b>

b) Les recettes (y compris restes à réaliser 2018)

Chapitre	Budget précédent	Propositions 2019	Ecart en €
13 Subventions d'investissement	996 811,00	646 000,00	-350 811,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	242 000,00	334 200,00	92 200,00
021 Virement de la section de fonctionnement	3 518 762,11	4 197 850,00	679 087,89
040 Opérations d'ordre entre sections	457 820,00	308 200,00	-149 620,00
041 Opérations patrimoniales	23 232,00	26 000,00	2 768,00
001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	673 693,25	0,00	-673 693,25
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>5 912 318,36</b>	<b>5 512 250,00</b>	<b>-400 068,36</b>

Les subventions d'investissement diminuent en raison de la comptabilisation en 2018 de 60 880,40 € au titre de régularisation d'imputation, de 190 080,00 € dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Intermarché (voirie et trottoirs) et de l'encaissement d'une partie de la DETR. Le FCTVA attendu en 2019, calculé sur les dépenses de 2018 en progression par rapport à celles de 2017, explique la hausse du chapitre 10.

La diminution du chapitre 040 s'explique en raison de la fin de l'amortissement de plusieurs biens en 2018.

#### 4. LES TAUX D'IMPOSITION

Inchangés depuis 2016, les taux d'imposition votés par la Commune ne sont pas modifiés pour 2019.

Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2018	Taux 2019	Ecart de taux
Taxe d'habitation	17,72 %	17,72 %	0,00 %
Taxe foncière (bâti)	25,45 %	25,45 %	0,00 %
Taxe foncière (non bâti)	125,32 %	125,32 %	0,00 %

## 5. LES PRINCIPAUX RATIOS

Ratios		Valeurs de la commune	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL 2018)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	725,89	941,00
2	Produits des impôts directs / population	439,22	508,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	803,73	1 128,00
4	Dépense d'équipement brut / population	495,62	257,00
5	Encours de la dette / population	706,71	888,00
6	Dépense Globale de Fonctionnement / population	225,85	164,00
7	Dépense de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	46,68%	55,40%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	97,05%	91,30%
9	Dépense d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	61,67%	22,80%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	87,93%	78,70%

## 6. LA DETTE

En l'absence de recours à de nouveaux emprunts, l'annuité 2019 prévisionnelle est inscrite pour un montant de 745 000 € (contre 810 692,40 € au budget précédent), en baisse, en raison de l'extinction de cinq prêts en 2018.

Dans ces conditions, l'encours de la dette devrait être de 6 218 977,05 € au 31 décembre 2019.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans. Cette capacité atteindrait 8,8 années en raison de la dégradation de l'épargne brute (contre 5,4 en 2018).